

MAIRIE
de
CANGEY
37530

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 20 juin 2016

L'an deux mil seize, le vingt du mois de juin à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de CANGEY, étant assemblés en réunion ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Huguette DELAINE.

Etaient présents : MM. ROSSE, CHARTIER, MALO, LENA, SIMON.
MMES DELAINE, BARRITAULT, BORDIER-BONNEAU, GAURON, RETIF,
COURTEVILLE, SANCHEZ.

Etaient absents excusés : Martine ROBINET, David AUDEBERT, David BACON

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection du secrétaire dans le sein du Conseil. Madame Lise BARRITAULT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Délibération n°2016 – JUIN 29

OBJET : ADOPTION DU PROTOCOLE DE PARTICIPATION CITOYENNE -
« VOISINS VIGILANTS »

Madame Le Maire donne la parole à Mme BORDIER-BONNEAU.

Madame BORDIER-BONNEAU rappelle les différentes étapes pour mettre en place un tel dispositif :

- 1 – Réunion publique avec Madame Le Maire, les services de gendarmerie et les administrés.
- 2 – Réunion préparatoire : Maire, services de gendarmerie et voisins volontaires.
- 3 – Signature du protocole entre La Commune, la Préfecture d'Indre et Loire et le Colonel Commandant de Groupement de gendarmerie Départementale.

Mme BORDIER-BONNEAU présente au Conseil Municipal le protocole « Voisins Vigilants » qui doit être signé par le Maire et les autorités de l'Etat pour être entériné.

Madame BORDIER-BONNEAU présente les 10 citoyens qui se sont proposés pour être référents (par ordre alphabétique) :

- Mme BARRITAULT Lise
- Mme BORDIER-BONNEAU Patricia
- Mr COMMAILLE Claude

- Mr DURAND DE CORBIAC Louis
- Mr GAL Jean-Pierre
- Mme LEVEAU Micheline
- Mr MENAA Mehdi
- Mr MORIER Christian
- Mme OGER Betty
- Mr THOUARY José

Madame Le Maire propose d'adopter le protocole ci-joint.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal

- Adopte le protocole « Voisins Vigilants » et autorise le Maire à le signer.

Délibération n°2016 – JUIN 30

OBJET : FIXATION DES TARIFS POUR LES FESTIVITES DU 13 JUILLET 2016

Chaque année à l'occasion de la fête nationale du 14 juillet, un repas était organisé par le Comité des Fêtes le 13 juillet au soir.

Cette année, c'est la municipalité qui prend en charge cette manifestation, il convient donc de fixer les tarifs pour le repas.

Madame Le Maire propose de fixer les tarifs de plateaux repas de la manière suivante :

- 8 euros pour un adulte
- 6 euros pour un enfant jusqu'à 8 ans.

Les encaissements seront réalisés par la régie de recettes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

- ACCEPTE de fixer les tarifs proposés pour les plateaux repas tels qu'indiqués ci-dessus.

Délibération n°2016 – JUIN 31

OBJET : AVIS SUR L'ARRET DE PROJET - PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal que La communauté de Communes du Val d'Amboise (CCVA) a arrêté un projet de plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs (PPGDLSID).

Madame Le Maire donne lecture du projet.

Conformément à l'article R.441-2-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, il appartient à chaque commune d'émettre un avis sur ce projet de plan. Les communes ont deux mois pour délibérer, passé ce délai, leur avis sera réputé favorable.

Au vu des avis exprimés par les Communes, la Conférence intercommunale du logement et le Préfet d'Indre-et-Loire, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes du Val d'Amboise délibérera à nouveau pour adopter définitivement ce PPGDLSID.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **Emet un avis favorable** sur l'arrêt de projet du Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs.

Délibération n°2016 – JUIN 32

OBJET : MODIFICATION DE CREDIT N°1/2016

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir des crédits nécessaires pour l'opération suivante « lampadaires rue de la Brosse et des Chaumets – conformité de 3 armoires ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de procéder aux virements de crédits suivants :

Compte 2135 – opération 201608 Paratonnerre faitage église 3500.00 €

Compte 21534 – opération 201612 Lampadaires rue de la brosse/Chaumets 3500.00 €

Délibération n°2016 – JUIN 33

OBJET : POSE DE LUMINAIRES RUE DE LA BROSSSE ET RUE DES CHAUMETS ET DEMANDE DE SUBVENTION AU SIEIL

Madame Le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal qu'il y a lieu de d'installer deux luminaires rue de la Brosse et un rue des Chaumets.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de solliciter une subvention aussi élevée que possible auprès du SIEIL d'Indre-et-Loire.
- Autorise Mme Le Maire à signer l'Etat financier estimatif d'un montant de 3456.73 euros.

« Voisins vigilants »

- Patricia BORDIER-BONNEAU rappelle au Conseil Municipal le dispositif « voisins vigilants ». Ce concept est basé sur l'échange d'informations entre la population et la gendarmerie par le biais de référents. Lorsque les habitants observent des faits inhabituels ou qu'ils ont connaissance d'un fait suspect, ils en informent un référent de quartier. Actuellement, 10 citoyens référents ont répondu à l'appel. Il s'agit donc d'apporter une action complémentaire de proximité aux services de la gendarmerie par l'intermédiaire de référents locaux de confiance.

Une signalétique particulière sera implantée aux entrées de bourg et aux différents endroits jugés les plus appropriés. Cette signalétique a pour but d'informer le public qu'il pénètre dans

un village ou les administrés sont particulièrement attentifs et signalent toute situation qu'ils jugent anormale.

Pour mettre en place ce dispositif, la Mairie doit établir une convention avec la Gendarmerie.

Il est également possible pour la commune de s'abonner auprès de voisins vigilants.org pour un montant annuel de 800 euros/ an. Cet organisme accompagne les voisins ainsi que les municipalités dans la mise en place des voisins vigilants. Cet accompagnement se formalise par une plateforme de communication qui met en relation mairie et voisins vigilants par le biais de système d'alerte par mail et/ou sms ; 4 panneaux personnalisés sont offerts avec autocollants pour boîte aux lettres.

Après échanges, les élus décident d'établir le protocole de participation citoyenne entre la Commune et la Gendarmerie. Pour l'adhésion au dispositif de voisinsvigilants.org, les élus demandent à Mme BORDIER-BONNEAU de rappeler de contacter des communes déjà adhérentes afin de connaître leurs avis avant de s'engager.

- Jean Michel LENA indique que l'on devrait contacter le syndicat de la Cisse pour demander la prise en charge les panneaux de signalisation sur « les dangers de la Leptospirose » que l'on souhaite mettre à proximité du bief. Mme Le Maire va contacter le syndicat.

- Benoit SIMON fait une présentation de l'analyse financière 2015 qui fait ressortir quelques constats :
 - Un endettement en baisse régulière et qui est plus de quatre fois inférieur à la moyenne nationale.
 - Une trésorerie qui reste abondante malgré la diminution du fonds de roulement.
 - Une CAF (Capacité d'Autofinancement) brute et nette qui continue à se dégrader rapidement, respectivement 53.8 % et 62 %.
 - Une marge de manœuvre au niveau des taux de fiscalité directe locale dont la hausse progressive permettant de mettre un terme ou de ralentir la dégradation continue de la CAF

Mr SIMON indique que Mr FOUCHAULT, devrait très prochainement déposer un permis de construire pour le futur camping.

- Yves ROSSE informe le Conseil Municipal des divers travaux en cours et à réaliser :
 - Changement de la porte et de la fenêtre de la Maison de Cangy
 - Pose de vidéoprojecteurs dans les salles de classe des primaires
 - Création d'un ossuaire au cimetière
 - Réfection du faitage de l'église et émoussage
 - Changement d'une porte extérieure à l'école primaire
 - Pose d'une climatisation à la maison de Cangy
 - Accès handicapés d'une salle de classe et de la Mairie

- Lise BARRITault indique que pour la rentrée prochaine, l'effectif des élèves passe de 92 à 98. Le PEDT (Projet Educatif Territorial) sera travaillé par le comité de pilotage le jeudi 30 juin 2016 à Saint-Ouen-Les-Vignes. Celui-ci permet de faire le bilan des activités conduites et de prévoir celles à venir.

- Alexandra SANCHEZ informe le Conseil Municipal qu'on lui a rapporté que certains enfants s'ennuient lors des Temps d'Activités Périscolaires organisés par l'association Bul' de Mômes. Elle suggère de faire passer un questionnaire de satisfaction auprès des familles afin de connaître leur avis.

- Ghislaine RETIF indique au Conseil Municipal que les participants au voyage senior à MIMIZAN ont été enchantés. Elle envisage pour l'année prochaine, un voyage à la montagne.
- Jean-Luc MALO informe le Conseil Municipal qu'à plusieurs reprises, de jeunes adolescents ont été vus pénétrer dans des locaux au 16 rue de Limeray. Mme Le Maire va adresser un courrier au propriétaire pour l'en informer.

Vitesse excessive dans les rues

- Mme Le Maire indique qu'elle a reçu plusieurs familles concernant le problème de la vitesse dans le bourg. Comme indiqué lors du dernier Conseil Municipal, plusieurs aménagements sont actuellement envisagés et à l'étude. Mr MALO demande à ce qu'une commission communale soit créée afin de travailler rapidement sur le problème. Afin d'élaborer un plan d'ensemble, Mme Le Maire accepte la proposition et crée la Commission « Sécurité Routière »

Membres de la Commission Sécurité Routière : Huguette DELAINE, Jean-Luc MALO, Jean Michel LENA, Patricia BORDIER-BONNEAU, Benoit SIMON.
